

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 45 (1907)
Heft: 6

Artikel: La meule et le pétrin
Autor: L.D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le pamphlétaire du Port-de-Pully.

C'ÉTAIT, il y a quinze jours, l'anniversaire de la révolution vaudoise de 1798. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler à ce propos qu'un nombre des ouvriers de notre émancipation se trouvait un savant bernois, François-Samuel Wild, qui fut directeur des salines de Bex ou, comme on disait alors, « capitaine des mines », et auquel on doit divers ouvrages de minéralogie. En janvier 1798, Wild renonça à sa bourgeoisie bernoise et acquit les droits de citoyen vaudois. L'assemblée de la Représentation nationale le compta au nombre de ses membres. On le vit même porter les armes contre son pays natal, dans l'expédition des Ormonts. Wild mourut en 1802 au Port-de-Pully. C'est là qu'il écrivit, le 20 février 1798, un pamphlet intitulé : *Adresse aux Bernois honnêtes et susceptibles de raison*. Il ne s'y montre pas tendre pour les patriciens des bords de l'Aar. Qu'on en juge :

Bernois ! j'ai demeuré très peu de temps parmi vous ; mais j'ai vu combien vos gouvernants ont taché d'avilir vos âmes. Sortez, au nom de la liberté helvétique, de cette léthargie honteuse, et rompez sans retard les restes de ces liens indignes où l'on vous retient...

Je ne veux pas vous parler ici de toutes les avanies qu'on nous a fait avaler à longs traits ; mais je dois au moins vous rappeler vos promotions dans les Deux-Cents. Quelles profondes combinaisons d'iniquités accumulées ! Quelle affreuse dépravation de mœurs ! Quelle sordide et impudente vénalité ! Quels parjures infâmes prémédités de longue main ! Vous les savez tous, Bernois ! On parlait sans la moindre retenue de la vente ou, comme on disait par politesse, de l'arrangement pris pour les nominations. On vendait les chapeaux avec ou sans bonnet, et souvent cela occasionnait les marchés les plus étranges.

Wild donne ici des éclaircissements sur ces marchés :

Un conseiller ou seizenier donnait par un arrangement stipulé sa nomination. On appelait cela *donner un chapeau*, parce qu'on envoyait au nommé un chapeau de velours, à bord abattu et à tête étriquée. Lorsque l'électeur avait une fille, on stipulait la dot de cette fille sur les moyens et la chance du nommé. En 1795, la fille du conseiller L. fut à l'encan jusqu'au dernier moment. On estimait une nomination de 20 à 30,000 livres, mais souvent elle montait plus haut.

Plus loin, Wild apostropha Leurs Excellences au sujet d'une ordonnance qui consterna les vigneron vaudois :

Gouvernants bernois ! vous avez aliéné presque tous les cœurs par mille mesures extravagantes. Une des mesures les plus extravagantes a été votre mandat sur le vin. Vos Allemands vous avaient demandé l'entrée des vins étrangers, et vous allâtes au-devant de leurs vœux avec une rare impudence, en défendant la sortie des nôtres. Ici votre sceptre n'était pas de fer, il était de plomb ; et l'indignation des gens de La Vaud l'a fondu. On vous a prié avec instance de révoquer ce mandat. Vous avez trouvé que c'était

contre votre dignité. Dignité ! Quelle dignité de perdre un si beau pays et de se perdre soi-même ! N'y aurait-il pas eu plus de dignité, comme je l'écrivais à un de vos sénateurs, de faire acheter du vin et de perdre dessus, en le revendant aux Allemands, comme on avait fait avec le pain, que d'affamer les vigneron, trop fidèles à des gens qui ne le méritaient pas ?

Ici Wild cite un souvenir personnel :

Je dinai l'automne dernier avec un stupide membre du Deux-Cents, en grande compagnie. On parla du mandat du vin, et je ne pus m'empêcher de lui témoigner combien je le trouvais odieux. Cet homme soutint ce mandat, soutint que le vin était une denrée de première nécessité. — Pour vous, sans doute, dis-je ; si vous connaissez, repris-je, la misère où ce malheureux mandat jette les pauvres gens de La Vaud ! — Oh ! je ne les plains pas, je ne les plains pas, répondit mon indigne...

Wild, comme directeur des Salines, fut en butte aux plus noires machinations de certains membres du gouvernement bernois, qu'irritaient ses opinions sur la liberté et l'égalité :

On a peine à en croire ses yeux, mais j'ai les actes en mains, qui prouvent qu'on envoya, à la fin de janvier 1794, de la part de la majorité de la direction des Salines, un homme le plus directement intéressé qu'il fût possible à la destruction des nouvelles Salines que j'avais fait bâtir, afin d'effectuer cette destruction, et que s'il n'y a pas réussi au gré de la faction dont il tenait sa mission, ce ne fut pas sa faute... Les Salines résistèrent au feu qui les menaçait ; mais cette mission coûta en quelques jours 4000 livres, sans parler des suites... J'en fus quarante-huit jours aux portes de la mort, de chagrin et d'indignation.

Le « capitaine des mines » eut à souffrir particulièrement des tracasseries du conseiller Manuel ; aussi ne le ménagea-t-il pas :

Cet homme a fait croire à Berne que la taquinerie était le synonyme de l'économie. En voici un trait : il écrit un jour au secrétaire des Salines qu'« il avait observé que, depuis quatorze ans, lui, secrétaire, avait mis à compte deux crutz pour aiguisage de canifs ; cela, dit-il, est un abus intolérable ». Voilà l'homme ! Et moi, je vous prouverai, citoyen conseiller, que depuis la moitié de ce temps, vous avez coûté par vos manœuvres et votre incapacité plus de 100,000 livres de capital à l'Etat.

Ce trait-là, le pamphlétaire le cite en passant. Il ne tarde pas à revenir au point qui lui tient à cœur : l'effondrement du régime oligarchique et l'avènement de la République une et indivisible.

Citoyens bernois ! Vos maîtres vous disent qu'ils veulent s'enterrer sous les ruines de leur patrie. Laissez-les s'enterrer s'ils veulent ; je comprends leur honte, leur confusion, leur désespoir ; je comprends encore qu'une mort douce, par une dose d'opium, par exemple, pourrait convenir à plusieurs ; mais ne soyez pas assez fous de vous enterrer avec eux et

pour eux ! Vivez au contraire pour être Helvétiens, libres et égaux !

Le pamphlet se termine ainsi :

Bernois ! remarquez, et cela est bien remarquable, comme la Providence assiste les Vaudois dans leur marche vers la liberté. Elle s'est établie sans le moindre désordre et sans la moindre violence. Tous les obstacles sont tombés à la fois, et les secours les plus inattendus se sont trouvés comme par enchantement. Les obstacles que vos Manuel ont mis à mes progrès dans les mines de sel ont disparu avec leur perfide influence ; le roc de sel a paru au moment où leur pouvoir a cessé. Mes persécuteurs à Berne m'ont fait, grâce au ciel, exclure trois fois de votre Deux-Cents ; mes amis ici m'ont élu aussitôt membre de la Représentation nationale, sans la moindre démarche de ma part. Ceux qui voulaient m'étouffer à Berne, sous le poids de leur despotisme, y sont aujourd'hui écrasés sous celui de leur crime. Réfléchissez !

FRANÇOIS-SAM. WILD.

Port-de-Pully, le 20 février 1798.

Cruelle énigme. — Un monsieur, voulant éprouver l'honnêteté des gens, répartit une certaine somme dans six portemonnaies. Dans chacun de ceux-ci était une carte portant le nom et l'adresse du propriétaire.

Puis les portemonnaies furent semés dans divers endroits de la ville : jardins, rues, même dans des magasins.

Deux jours après, cinq portemonnaies étaient revenus au propriétaire. Tous lui furent rapportés par des femmes.

Le sixième ne revint pas.

Aurait-il été retrouvé par un homme ?

Le bon vieux temps. — A la table ronde du café "", où se rencontrent chaque soir des médecins, des avocats, des professeurs, des maîtres d'état, etc., on parle un jour, — comment cela se fait-il ? — de la résurrection de Lazare.

— Ce n'est pas à notre époque, dit quelqu'un, que l'on verrait comme cela les morts se relever de leur tombeau !

— Ah ! non, exclame le docteur ""; la médecine a fait bien trop de progrès.

La meule et le pétrin.

Nous recevons la lettre que voici :

Morges, février 1907.

Mon cher Conteur,

Tu sais que, tout récemment les meuniers et les boulangers se sont réunis ici pour discuter de leurs intérêts.

A ce propos, voici un passage de la lettre de franchises, accordées, en 1359, par Amédée de Savoie, à la ville de Morges.

« Le boulanger ne devra faire de pain que deux deniers sur la coupe outre son capital. Le meunier doit mouler trois muids pour une coupe. Le fourrier doit cuire la coupe pour un denier et il doit

porter les ways¹ d'un bout et celui duquel est la pâte de l'autre bout, ou bien il les doit conduire. Tous doivent moudre au moulin du seigneur et cuire à son four, ou aux fours et aux moulins qui sont tenus de lui en ferme, selon la coutume, et ils doivent attendre pendant un jour et une nuit, et après cet espace ils pourront moudre et faire au four où il leur plaira, etc. Le boulanger doit au seigneur par chaque année deux sols et un denier payables à la St-André et le seigneur toutes les fois qu'il verra que le pain ne sera pas suffisant (de grosseur convenable) il le pourra prendre et le montrer aux bourgeois et si ceux-ci disent que le pain n'est pas suffisant le Seigneur le pourra rompre et le donner aux pauvres. »

Suit une quantité de dispositions concernant les bouchers, cordonniers et « carbatiers, » celles relatives à ces derniers sont surtout fort drôles.

Cordialement à toi,
L. D.

Chez nous.

CHEZ NOUS, on a l'âme hautaine;
On n'aime pas ceux qu'une chaîne
Oblige à se mettre à genoux,
Chez nous.

Chez nous, on est citoyen libre;
On sent quelque chose qui vibre,
Quand on chante *Roulez tambours!*
Chez nous.

Chez nous, on est tous militaires;
Nos majors sont parfois notaires,
Et nos canons sont des bijoux,
Chez nous.

Chez nous, on aime les montagnes
Et les troupeaux dans les campagnes;
On aime aussi les bons vieux *bouts*,
Chez nous.

Chez nous, on aime être tranquille,
Et, sans trop se faire de bile,
On aime amasser quelques sous,
Chez nous.

Chez nous, on déteste la pose,
On ne veut rien de la névrose
Ni des sourires aigres-doux,
Chez nous.

Chez nous, quand l'amour nous tourmente,
Notre éloquence est un peu lente;
Du cœur on pousse les verrous,
Chez nous.

Chez nous, on aime un peu la pinte,
Le « bon nouveau », mais pas l'absinthe.
On voit rarement des gens souls
Chez nous.

Chez nous, on n'aime pas les cuisines;
On supporte encore les ministres,
Mais les poètes, c'est des fous,
Chez nous.

Chez nous, peu de gens sont artistes;
On aime trop les choses tristes;
Du Seigneur on craint le courroux,
Chez nous.

Chez nous, on pourrait, puisqu'on s'aime,
Être moins *pâtés froids* quand même
Et parfois faire un peu les fous,
Chez nous.

Chez nous, le cœur est pacifique,
On a l'humeur philosophique:
On se tient éloigné des coups
Chez nous.

Chez nous, on n'aime pas le faste,
On ne court pas vers l'or néfaste.
On n'est pas pingre ou grippe-sous,
Chez nous.

Chez nous, en somme, il fait bon vivre;
C'est un secret que chacun livre,
Car on dit souvent: « Vive nous! »
Chez nous.

GEORGES RIGASSI.

La livraison de *janvier* de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

L'éducation physique d'une nation, par le commandant Emile Mayer (Abel Veuglaire). — Madame Barrault à Paris. Nouvelle, par F. Dupin de Saint-André. — Le paysan russe, par Louis de Soudak. — Le réalisme en Amérique. M. Jack London, par Mary Bigot. — Une excursion aux îles du Commandeur et au Kamtchatka, par Madeleine Adrien Monod. (Seconde partie.) — Au pays de la houille, par S. Grandjean. — Une infante d'Espagne en Suisse, par Paul Besson. — La rose noire. Conte, de L. Ganghofer. — Chroniques parisiennes, italienne, allemande, américaine, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle*:
Place de la Louve, 1, Lausanne

L'instruction économique. — Le fait ne date pas d'aujourd'hui. A la visite sanitaire, on interroge une recrue :

— Savez-vous lire ?
— Non, je n'ai jamais été qu'à l'école du soir.
— Eh bien, alors ?
— Mais on n'allumait jamais la lampe, par économie.

Quemet Tiène fasâi sa saocesse ài tchoux.

IE medzive salâ, clli Tiène, et bevessâi fermo po coudhî étieindre on sacré gran de sau que l'avâi dèso la leinga du que sa mère l'avâi fé ! Portâve tota la barba, onna barba rossetta, pocèin que l'avâi ètà dein lè z'artilleu et que racontâve que lè canon et lè mortâ la lài avant z'au zu soupliâie. Faillâi l'ouère pè lo « Ceintenèro », tsantâ la tsanson de l'artillèri ein bevessèint son petit verro :

Brav'artilleu, mè frère,
Vo n'âi jamé z'u pouâre
D'ouère voutrè canon
Quand ie fant lau tredon;
Ma cein que vo fâ pouâre
Et vo bâille la fouâre
Quand l'ant bin bordenâ,
L'è d'attrapâ la sâ !

Et hardi ! avoué sa barba rodze que brein-nâve quemet onna barbitsche de tchivra, oncora on verratson po trinquâ avoué Metsî ài Gros et Fritz dâi Tronc. L'ètàî trâi z'ami que sè pouâvant pas passâ lè z'on dâi z'autro, s'étant adî recriâ du que l'irant dzouveno. Quand l'avant bin quartettâ, l'allâvant agotâ lo chenique à Metsî, ài bin l'iguie de cerise à Fritz, que l'ètàî tyâ-caïon de son metî.

On coup, Tiène devessâi fère boutseri et l'è justameint Fritz que lài tiâve son caïon. L'étant quie, rein que lè dou aprî lau bîte que l'avant saillâte dâi z'èbouèton. Clli pouôro caïon que sè cheintâi avoué 'na cordetta ài mor, fasâi dâi bramâes de la metsance. Tiène lo tsampâve pè derrâi, tandi que Fritz lo terive pè devant. Ai lulâie que fasâi lo caïon, vaité Metsî qu'ar-reve.

— Ah ! te fâ boutseri, Tiène ? que lài dit. L'è on boun'affère. Ma, devant, veni vito ti lè dou agotâ mon iguie de pronme. Vo voliaî pas vo z'arretâ.

— Vâi mâ, que fère dau caïon ? que repond Tiène.

— Eh bin ! attiuta-vâi, dit dinse Fritz que l'avâi sâi du tota la senanna devant : faut vito l'éterti et pu on revindra lo sagni aprî quand l'è qu'on arâ bu clli verratson.

Va que sâi de : mè trâi soulon achomant lo caïon que sè fot bas lè quatro fè ein l'air, sein rebudzi, tandi que lè z'homme châtôtâvant tant que vè Metsî po bâire lau z'iguetta.

Guiéro lài san-te restâ ? Diabe lo mot que l'èin sé, cà vu pas vo dere onna dzanlie, cein que lài a de su l'è que Tiène tsantâve sa tsanson dâi z'artilleu :

Brav'artilleu, mè frère...

quand vaité la Marianne à Tiène qu'arreve tot essocliâie et qu'avâi corrà tant que pouâve

étieindre, sè cheveu saillèssant on bocon de sa bêguina.

— Ah ! l'è ice que vo fède boutseri, que lau crie, pandouère que vo z'ite ! pandouère ein avoué ! Veni vère voutron caïon.

L'avâi onna voix quemet clli martchand de roulière que vègnâi dein lè fère lài a on par d'an. On l'ouya du demi-hâora llein.

— Lo caïon, que fâ Tiène po la rabonnâ on bocon, l'è tyâ, vilhe tiura, l'arâi du guegnî dè-avant de tant bramâ.

— Tyâ ! s'on bî diâbllio, allâ vère quemet l'è tyâ, que tot ora l'è vu que medzive lè tchou que iè lavâ po la saocesse. Vo n'arâ pas falta de mettèr lè tchou dein lè boui po fère la saocesse, lo caïon lè met li-mimo. T'einlèvâi po dâi rupian !

Noutrè lulu sè mettant à trassî et que vâyan-te ? Lo caïon, vâi ma fâ, que n'avâi rein ètà qu'è-toumî, que coressâi et qu'avâi dein lo mor l'avant-derrâi dâi tchou à la Marianne.

Que faillâi-te fère ? La Marianne n'a pas voliu sè remètre à lavâ dâi z'autro tchou clli mimo dzo et l'a faliu reinvouyi la boutseri ài leindè-man.

Et du clli dzo, Tiène et Fritz l'ant ètà prau couènâ d'avâi ètà dobedzi de mettèr dou dzo po tyâ on caïon et lè dzein lè z'ant batsî :

Tiène : *Saocesse-âi-tchou,*
et Fritz : *Tyâ-caïon-ein-dou-dzo.*

MARC A LOUIS.

Encore un petit effort.

CELA n'a pas été tout seul, mais nous approchons tout de même du port. Encore un petit effort et nous y sommes.

La caisse de l'*Association Juste Olivier* possède actuellement 5700 francs, environ. Ce n'est pas une fortune ; c'est même très peu quand on songe que c'est là tout ce qu'ont pu recueillir, en six ans et au prix de quels efforts, quelques personnes dévouées, pour honorer la mémoire de l'un des premiers parmi nos poètes nationaux. Vaudois en ceci nous n'avons certes pas de quoi être fiers.

Ce n'est pas une fortune, disons-nous. Oh ! non, mais enfin, il y a là de quoi payer la part de l'Association aux frais d'érection, à Eysins et à Gryon, de deux blocs avec médaillons. Cela payé, il restera pour graine un petit reliquat, qui constituera la base d'un fonds à parfaire et que l'on affectera au monument principal à ériger à Lausanne. Il faut une *quinzaine de mille francs*. Ce n'est pas le diable. Si on ne les trouve pas, c'est à désespérer de nous.

Des conférences, une souscription dans les écoles, une soirée au théâtre, sont annoncées et M. Bersier, bibliothécaire cantonal, trésorier de l'Association, reçoit avec un égal empressement et les inscriptions de membres de l'Association — coût 2 francs par an — et les dons, quelle qu'en soit la valeur.

Il y a donc encore de l'espoir.

De son côté, le *Conteur* met en vente, au prix de 80 centimes, — 85 c. par la poste — la série des huit cartes postales éditées par le comité local de Gryon et représentant les différents épisodes du transport de Solalex à Gryon, du beau bloc erratique destiné au monument à ériger dans ce haut village.

Qui en veut ?

A table d'hôte. — Au dessert, un monsieur à la figure rubiconde, à la panse rebondie, s'adresse à sa voisine.

— Pardon, madame, je suis un peu myope. Ai-je bien mangé de tout ?

Se méfier des dictons. — Peu galant, mais authentique.

Lors d'un concert donné par une société de chant mixte, le directeur avait quelque peine à placer les dames comme il le désirait.

Le président de la société crut bien faire en le suppléant dans cette tâche.

Le directeur est pointilleux — les musiciens le sont tous :

¹ Pétrins.